



En partenariat avec



avec



Les aides financières en 2024

Strasbourg, 11 Janvier 2024



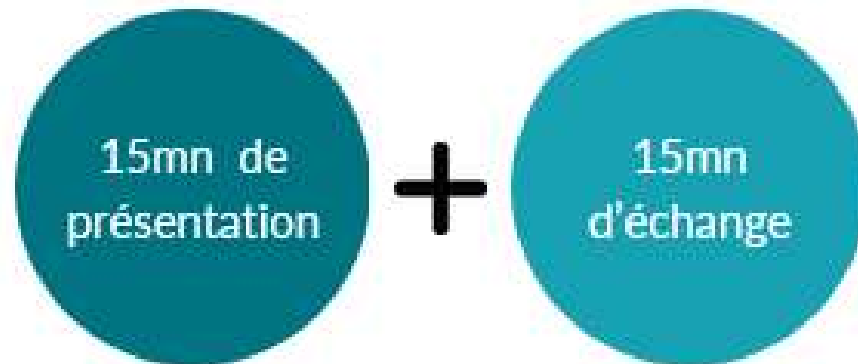
Avec le soutien de :





Déroulé du webinaire

FORMAT COURT



PROGRAMME

1. Présentation de l'Agence du
climat

2. Pourquoi rénover ?

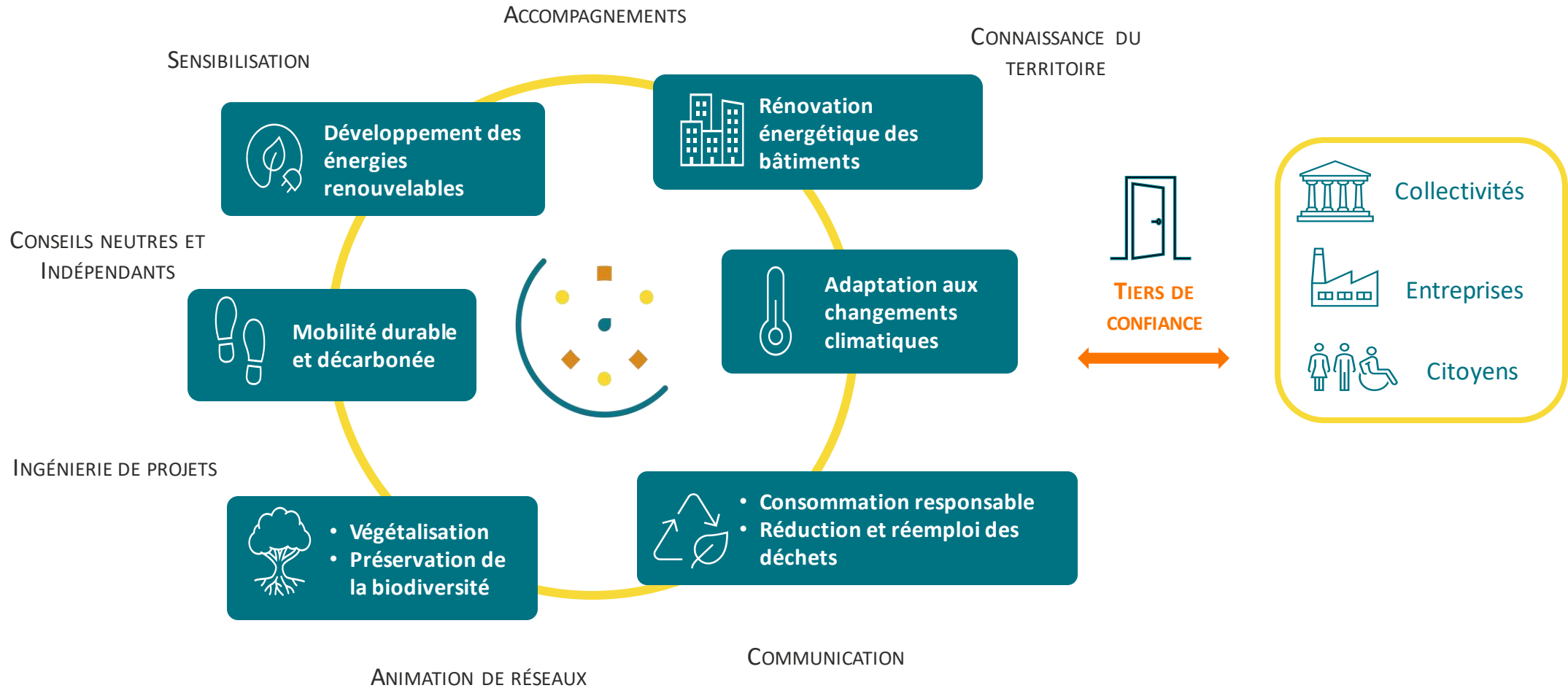
3. Les aides financières depuis 2024

Pour les questions les plus urgentes, des créneaux de questions/réponses d'une vingtaine de minute seront proposés à l'issue de ce webinaire 😊

Suivez le guide !



L'agence du climat : Le guichet des solutions





Espace France Rénov', LE service public de la rénovation de l'habitat

Une porte d'entrée pour un accompagnement individualisé et adapté dans la rénovation énergétique de l'habitat



AGENCE DU CLIMAT
le guichet des solutions
Eurométropole de Strasbourg

En partenariat avec



03 69 24 83 10

renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu

Prise de rdv en ligne : agenceduclimat-strasbourg.eu



Trouver son espace conseil sur france-renov.gouv.fr

Avec le soutien de :





Des enjeux multiples

Impact environnemental

Économies d'énergie

Confort

Valorisation du bien

Réduire la facture

Amélioration DPE



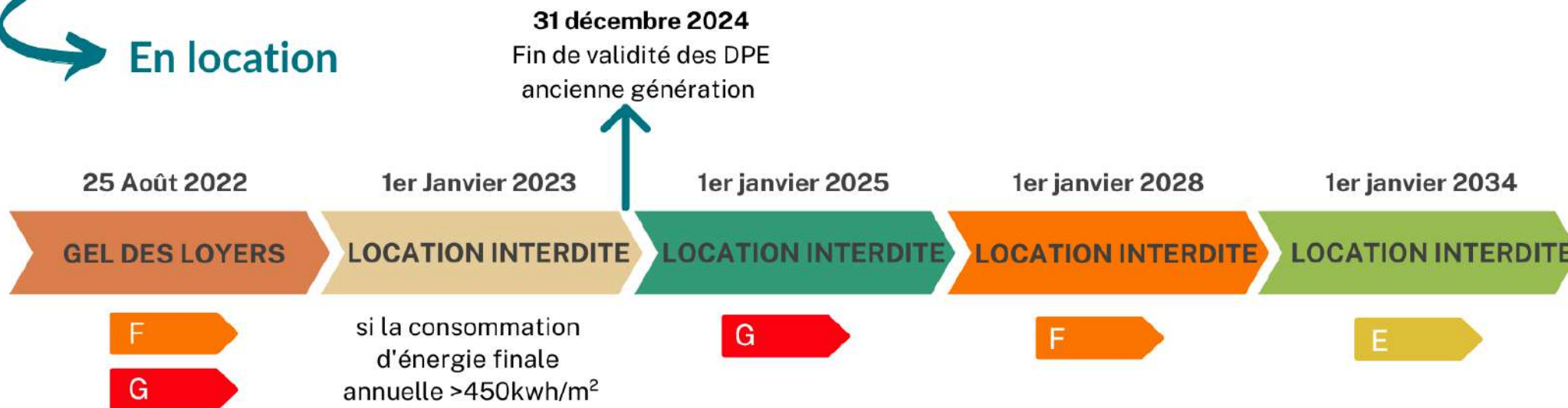
Pourquoi rénover ?

Vos motivations



DPE : interdiction location et audit énergétique obligatoire

En location



En vente: maison et immeuble en monopropriété

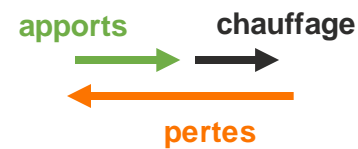
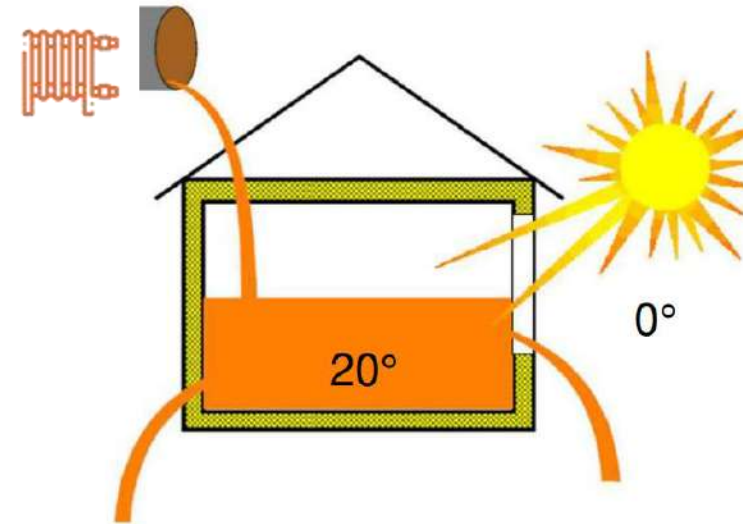
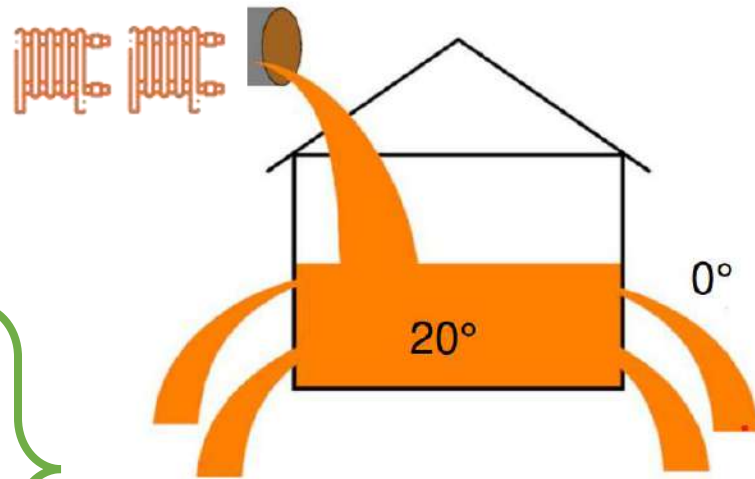




Les besoins de chauffage en fonction du niveau d'isolation

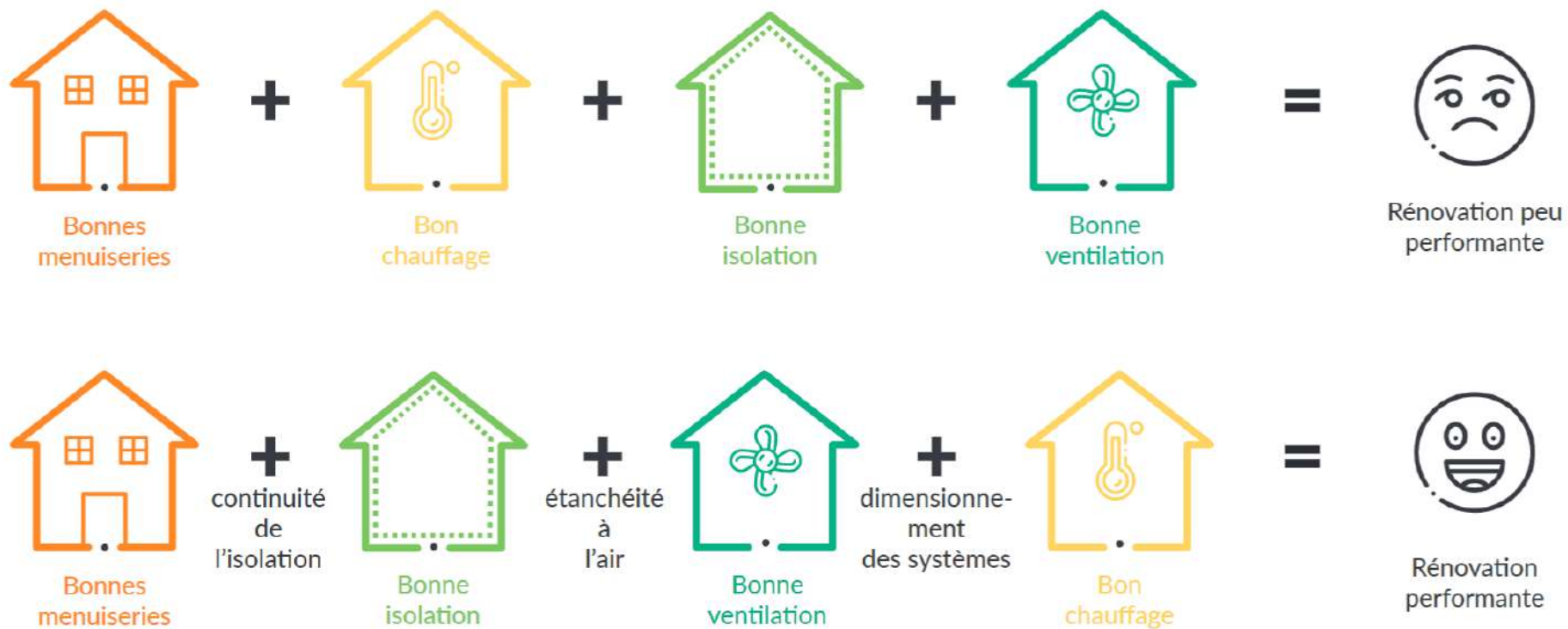
Quantité d'énergie nécessaire pour chauffer : +++

Quantité d'énergie nécessaire pour chauffer : +





Rénovation performante, de quoi parle-t-on ?



Source DOREMI

Les aides financières

S'y retrouver, et faire les dossiers au bon moment !





S'informer :

- Site internet de l'ADEME,
- Guide des aides financières :

<https://www.anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2024> -

- Appel aux conseillers France Rénov' de son territoire (france-renov.gouv.fr)





Les règles de base



1

Mener l'enquête !

- ⇒ Plusieurs devis
- ⇒ Renseignement préalable

2



Mention RGE

- ⇒ Gage de qualité
- ⇒ Nécessaire

3



Incognito !

- ⇒ Ne partagez pas d'infos sensibles à n'importe qui (avis d'impôts, carte d'identité...)

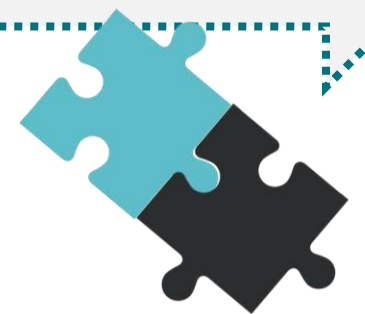
4



Prendre son temps

- ⇒ Ne pas signer ou commencer les travaux avant les demandes d'aides
- ⇒ Délai de rétractation 14 jours (sauf salon)

5



Être cohérent

- ⇒ Devis / Projet
- ⇒ Devis / Dossier d'aides
- ⇒ Validité des infos



Catégories de ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Source ANAH

Circulaire de la Directrice générale de l'Agence du 29 novembre 2023

Différentes catégories selon Revenu Fiscal de Référence et nombre d'occupants



maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'



Non accompagné

Installation d'un système de chauffage décarboné

Combinaison possible avec lot d'isolation

Aides forfaitaires par geste

Valorisation des CEE par opérateurs privés

Eco-PTZ (max 30K€ - 15 ans)

MaPrimeRénov' parcours accompagné : 2 sauts de classes DPE au moins



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov' agréé

2 lots d'isolation minimum

+Respect de performances thermiques minimales

Montant de travaux éligibles de 40 000 € à 70 000 € HT

Valorisation des CEE par l'ANAH

Eco-PTZ (max 50K€ - 20 ans)

Audit énergétique pour orienter le projet

Suppression du fioul
Orientation vers du chauffage EnR

Taux de financement selon ressources et projet, jusqu'à 90%





L'accompagnateur Rénov', un accompagnement...

TECHNIQUE

- ✓ Visite & État des lieux
- ✓ Aide à la définition du projet
- ✓ Réalisation de l'**audit énergétique**
- ✓ Conseils pour la sélection des entreprises
- ✓ Aide au suivi du chantier
- ✓ Conseils pour la réception
- ✓ Prise en main du logement rénové

FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement

SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique en cas de précarité énergétique

ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches
- ✓ Assistance au montage des dossiers d'aide
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme
- ✓ Possibilité de devenir mandataire



Trouvez votre accompagnateur rénov' !

<https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov->



L'accompagnateur Rénov', financé partiellement

	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
POURCENTAGE DE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DU FORFAIT MAR DE L'ANAH	100 %	80 %	40 %	20 %
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE TTC DANS LE CADRE DU FORFAIT MAR DE L'ANAH	2 000,00 €	1 600,00 €	800,00 €	400,00 €



Montants - Parcours accompagné

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)				
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%			
ÉCRÊTEMENT (TTC)		100 %	80 %	60 %	40 %

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70%** du montant de leur prime.

Source ANAH

Guide des aides financières 2024



Montants - Parcours non accompagné

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8 000 €	6 500 €	3 000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2 500 €	1 500 €	800 €	non éligible

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
ISOLATION THERMIQUE (TRAVAUX ACCESSIBLES SI COUPLÉS À UN GESTE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTEMENT OU OUTRE MER)				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
AUTRES TRAVAUX (TRAVAUX ACCESSIBLES SI COUPLÉS À UN GESTE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTEMENT OU OUTRE MER)				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Ventilation double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible

Source ANAH

Guide des aides financières 2024



Un exemple concret

*Isolation des murs + Pompe à chaleur + Isolation toiture +
Ventilation double flux + Menuiseries*

63 835€ HT



70 140€ TTC



Couple avec enfant
RFR = 25 000€



Ma Prime Rénov' : 57 451€

Soit un taux de financement de 82%
Reste à charge = 12 688€



Couple SANS enfant
RFR = 35 000€



Ma Prime Rénov' : 38 301€

Soit un taux de financement de 55%
Reste à charge = 31 839€



Une aide de l'Eurométropole

Strasbourg.eu
eurometropole



Pour tous

⇒ Propriétaires occupants et bailleurs



Résidences principales uniquement

⇒ Logements de + de 15 ans
⇒ Pas de résidences secondaires / meublés de tourisme



À partir de Février 2024

⇒ Opérationnelle au 1^{er} Février 2024



Contenu

⇒ Aides à l'accompagnement :
Assistance à maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre
⇒ Aides aux travaux



Financer le reste à charge

On voudrait transmettre notre bien à nos enfants !



Parcours non accompagné

30 000€ max
Sur 15 ans

Parcours accompagné

50 000€ max
Sur 20 ans

Taux d'intérêt : 0%

Similaire aux prêts classiques (frais de dossier, conditions d'attribution...)



Prêt Avance Rénovation

Parcours non accompagné & parcours accompagné

Remboursement du prêt à la revente ou au décès

/!\ Taux d'intérêt

Intégration des frais d'hypothèque et de notaire

Les banques ne veulent plus rien nous prêter, mais on a besoin de ces travaux... Et puis cette maison n'intéresse pas nos enfants !





Se poser les bonnes questions pour un projet adapté



Identifier ses propres besoins, attentes du projet de rénovation, et le cadre



Faire le point sur l'état du bâtiment (structure, enveloppe thermique, énergie)

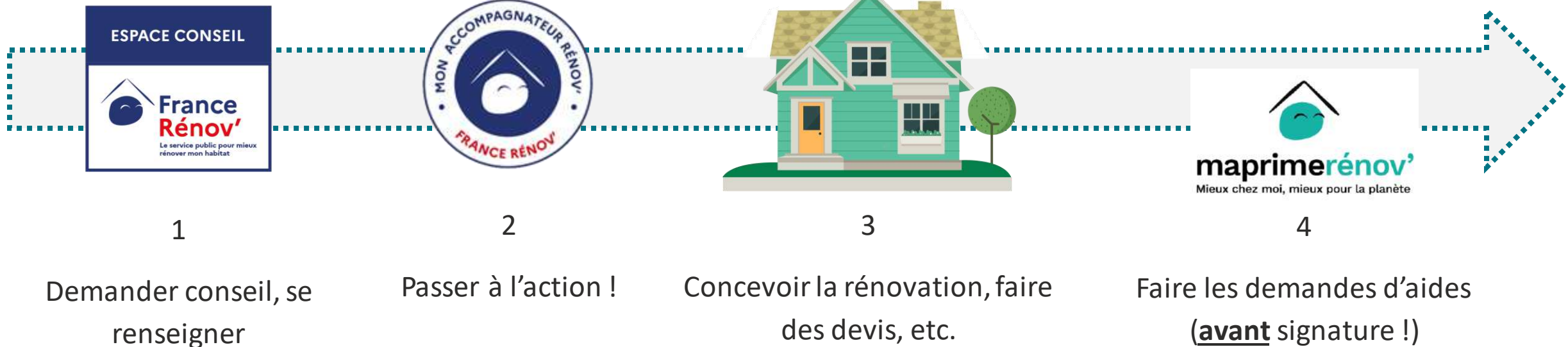


Se renseigner auprès d'interlocuteurs – conseils indépendants

Règle n°1 : Ne vous précipitez pas !



Les étapes à suivre



Règle n°1 : Ne vous précipitez pas !



Merci de votre attention

Restons connectés :

*abonnez-vous au Fil info du climat,
newsletter mensuelle de l'Agence
du climat et de l'EMS,
afin d'être informé sur toutes nos
actions en faveur du climat*



Pour aller plus loin, contactez-nous :



AGENCE DU CLIMAT
le guichet des solutions
Eurométropole de Strasbourg

avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

En partenariat avec



03 69 24 83 10 / renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu

Pour les autres thématiques de l'agence du climat (mobilité décarbonée ou végétalisation)
Standard: 03 69 24 82 82



Avec le soutien de :

